



**AXIOJURIS**  
a v o c a t s

SCP INTERBARREAUX DESILETS ROBBE ROQUEL

223 rue Charles Germain BP 10237  
69658 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX  
Tél : 04.74.09.47.90 - Fax : 04.74.09.47.99

170, boulevard Stalingrad  
69006 LYON  
Tél : 04.37.48.80.80 - Fax : 04.37.48.80.81  
Toque 786

[www.axiojuris.com](http://www.axiojuris.com)

Affaire : CIFD / LEFEVRE - CHARRET

Dossier n°20210795

Tribunal Judiciaire de CHATEAUROUX

Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières  
Audience d'Adjudication du 18 octobre 2022 à 09h30

## **DIRE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, ET LE**

Au Greffe du **Tribunal Judiciaire de CHATEAUROUX**, par devant nous Greffier de Madame/Monsieur le Juge de l'Exécution, a comparu :

*Maître Pierre-Yves LE GALLOU, avocat au barreau de CHATEAUROUX, membre de la SCP PATUREAU DE MIRAND – LE GALLOU – AUGEREAU, y demeurant 06 avenue du Général Ruby – 36000 CHATEAUROUX, au Cabinet duquel il est fait élection de domicile.*

**Lequel a déclaré** que le cahier des conditions de vente a été déposé au greffe le 14 avril 2022 sous le n° RG 22/00017.

**Sur des biens saisis dans la commune de CHAILLAC (36310) – lieudit « la sablonnière », rue de la croix de Chêne ;**

**Contrairement à ce qui est indiqué dans le Cahier des Conditions de Vente et dans l'assignation et conformément au MODELE 1 et au Commandement de payer valant Saisie Immobilière,**

**Le bien est cadastré comme suit :**

Section	N°	Lieudit	Surface
AN	636	La sablonnière	00ha 49a 13ca

**D'une contenance cadastrale de 4 913m<sup>2</sup>**

et non de 06ha 94a et 65ca comme cela avait pu être indiqué.

**Afin que nul n'en ignore,**

Le comparant a signé avec Nous, Greffier